



A COMPTEUR DU 15,10,2018

BAREME DES HONORAIRES ET COMMISSIONS PERCUS

(à l'exclusion des droits de timbre et d'enregistrement)

1. TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(TVA au taux de 20,00 % incluse)

- 0,00 € à 50 000,00 €	9 %
- 50 000,01 € à 100 000 €	8 %
- 100 001,00 € à 150 000,00 €	7,50 %
- 150 001,00 € à 200 000,00 €	7 %
- au delà de 200,001,00 €	6 %
- Programme neuf.....	5 %

2. LOCATIONS IMMOBILIERES HABITATION

(commission d'agence TVA au taux de 20,00 % incluse)

a) visites, constitution du dossier et rédaction de bail

- 0,00 à 39,00 m2	12,00 €/m2 de la surface habitable
- 40,00 à 59,00 m2	10,00 €/m2 de la surface habitable
- 60,00 à 89,00 m2	8,00 €/m2 de la surface habitable
- 90,00 m2 et au delà ..	6,00 €/m2 de la surface habitable

b) état des lieux 4,00 €/m2 de la surface habitable

a et b à partager par moitié entre bailleur et preneur.

c) renouvellement du bail géré 150,00 €

à partager par moitié entre bailleur et preneur.

3. HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE BAILLEUR

(habitation, commercial et professionnel)

(TVA au taux de 20,00 % à ajouter)

- 7 % HT sur les loyers
- 2,42 % HT garantie de loyer et charges, dégradations et frais de procédure : sur les loyers et charges

4. TRANSACTIONS FONDS DE

COMMERCE (TVA 20,00 % incluse)

- 0,00 € à 15 000,00 € forfait ...	1 500,00 €
- 15 000,01 € à 50 000,00 €	10 %
- 50 000,01 € et au delà	7,50 %

5. LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES (bail géré)

(TVA 20,00 % à ajouter)

Charge locataire :

- visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux..... 500,00 € HT
- renouvellement de bail 300,00 € HT